

EXTRAIT
DU
Registre des Arrêtés du Maire
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : 2024-002

Objet : Interdiction d'utilisation du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à VIAS-PLAGE

Date de publication :

12/01/24

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,

CONSIDERANT qu'en raison des intempéries, le terrain étant devenu impraticable, il est nécessaire de réglementer l'utilisation du Stade Gaby Castel et l'accès à ses installations du vendredi 12 janvier au mardi 16 janvier 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'utilisation du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à Vias-Plage est interdite du vendredi 12 janvier jusqu'au mardi 16 janvier 2024, en raison des intempéries.

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace toutes autres dispositions prises antérieurement.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de MARSEILLAN, le Chef de la Police Municipale de Vias sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIAS, le 11 janvier 2024

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

